



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DIPLÔME DE
LA NOUVELLE CALEDONIE
DE
**INSTALLATEUR EN SANITAIRE
ET ENERGIES RENOUVELABLES**

Niveau 3

VERSION : 2022

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE	3
1.1. Définition de l'emploi type	3
2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES.....	4
3. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION	4
3.1. Modalités d'accès à la formation	4
3.2. Conditions et modalités d'accès à la certification	4
3.2.1. Accès suite à un parcours continu de formation	4
3.2.2. Accès suite à un parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU	4
3.2.3. Accès par la VAE	4
3.2.4. Equivalences de CPU	4
3.2.5. Accès aux personnes en situation de handicap	5
4. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS.....	6
4.1. Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours de formation	6
4.1.1. Description de l'épreuve n° 1	6
4.1.2. Description de l'épreuve n° 2	6
4.1.3. Description de l'épreuve n° 3	6
4.2. Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours discontinu ou d'une validation partielle	8
4.2.1. Modalités d'évaluation concernant le CPU 1	8
4.2.2. Modalités d'évaluation concernant le CPU 2	8
4.3. Modalités d'évaluation des candidats VAE.....	10
4.3.1. Description de l'épreuve 1.....	10
4.3.2. Description de l'épreuve 2.....	10
4.4. Synthèse des modalités d'évaluation	11
5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES.....	15
5.1. Composition du jury	15
5.2. Conditions particulières de surveillance et de confidentialité des épreuves	15
5.3. Plateau technique	15
5.4. Aménagements d'épreuve pour les personnes en situation de handicap	16
6. Conditions de délivrance de la certification	17
6.1. Conditions de validation des CPU.....	17
6.2. Délivrance du diplôme :.....	17
7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	18
8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	21

1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE

1.1. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

L'installateur en sanitaire et énergies renouvelables intervient sur des installations de plomberie sanitaire individuelles ou collectives et des générateurs d'eau chaude sanitaire.

Le professionnel installe et met en service :

- des installations de tuyauterie (distribution d'eaux ou de gaz et évacuation des eaux usées et eaux vannes) ;
- des appareils sanitaires (lavabos, receveurs de douche, baignoires, WC, éviers...) ;
- des générateurs d'eau chaude sanitaire à gaz ou électrique ;
- des générateurs d'eau chaude sanitaire utilisant des énergies renouvelables : chauffe-eau solaire individuel (CESI) ; chauffe-eau thermodynamique individuel (CETI).

Le professionnel est aussi amené à effectuer des opérations de maintenance préventive ou corrective en fonction de l'installation à dépanner.

1.2. REFERENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau de Qualification : 3¹

Domaine : F - Construction, bâtiment et travaux publics et extraction minière

Spécialité : NSF 227s - Montage d'installations de génie climatique, sanitaire et de chauffage
NSF 233 - Installation d'équipements sanitaires et thermiques

Fiche ROME : F1603 - Installation d'équipements sanitaires et thermiques

Formacode® : 22697 - Installation sanitaire
22685 - Installation thermique sanitaire

¹ Cadre des certifications professionnelles de 2019

2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES

Le diplôme d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables est composé de 2 certificats professionnels unitaires (CPU) qui valident les compétences qui suivent.

CERTIFICAT PROFESSIONNEL UNITAIRE	COMPETENCES VALIDEES
<p>CPU 1</p> <p>Installer et mettre en service des équipements sanitaires et de production d'eau chaude au gaz et électrique</p>	<p>C1 Préparer, organiser et nettoyer un chantier</p> <p>C2 Communiquer avec les personnes présentes sur le chantier</p> <p>C3 Intervenir en sécurité sur un chantier</p> <p>C4 Installer des réseaux de distribution et d'évacuation</p> <p>C5 Installer un appareil sanitaire individuel ou collectif</p> <p>C6 Installer un générateur d'eau chaude sanitaire au gaz ou électrique</p>
<p>CPU 2</p> <p>Installer et mettre en service des équipements de production d'eau chaude utilisant des énergies renouvelables</p>	<p>C1 Préparer, organiser et nettoyer un chantier</p> <p>C2 Communiquer avec les personnes présentes sur le chantier</p> <p>C3 Intervenir en sécurité sur un chantier</p> <p>C7 Installer un chauffe-eau solaire individuel (CESI)</p> <p>C8 Installer un chauffe-eau thermodynamique individuel (CETI)</p>

3. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION

3.1. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

Pour être admis à la formation préparant au diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables, les candidats doivent disposer des compétences de base décrites dans le référentiel du certificat de compétences essentielles (CCE) :

- Domaine 1 : Communiquer dans son environnement de travail (C1, C2, C3, C4) ;
- Domaine 2 : Réfléchir et résoudre des problèmes (C7, C8, C9).

3.2. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION

3.2.1. Accès suite à un parcours continu de formation

La certification est accessible aux candidats ayant suivi un parcours continu de formation préparant à l'ensemble des épreuves, dans un organisme habilité par l'autorité certificatrice.

Les candidats doivent fournir une attestation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

3.2.2. Accès suite à un parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU

La certification est accessible aux candidats ayant suivi un ou plusieurs modules de formation préparant aux CPU dans un organisme habilité par l'autorité certificatrice.

3.2.3. Accès par la VAE

La certification est accessible par la VAE à toute personne justifiant d'un parcours professionnel continu ou discontinu en lien avec le métier d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables d'une durée minimale de 3 ans à temps plein (soit 6 084 heures).

3.2.4. Equivalences de CPU

Les personnes titulaires d'une certification professionnelle de même niveau que celle d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables comportant un ou des blocs de compétences équivalents aux CPU de ce diplôme, peuvent, à leur demande, se voir accorder par l'autorité certificatrice, une ou plusieurs équivalences de CPU.

3.2.5. Accès aux personnes en situation de handicap

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informent l'organisme de formation et l'autorité certificatrice qui devra mettre en œuvre les mesures d'aménagement préconisées.

4. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS

4.1. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D'UN PARCOURS DE FORMATION

Les compétences attendues telles que définies dans le référentiel professionnel du diplôme sont évaluées au cours d'un examen comportant 3 épreuves permettant la validation des 2 CPU constitutifs du diplôme.

Modalité	CPU évalué	Compétences évaluées
Epreuve 1 Mise en situation professionnelle et entretien technique	CPU 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 : Préparer, organiser et nettoyer un chantier ▪ C2 : Communiquer avec les personnes présentes sur le chantier ▪ C3 : Intervenir en sécurité sur un chantier ▪ C4 : Installer des réseaux de distribution et d'évacuation ▪ C5 : Installer un appareil sanitaire individuel ou collectif ▪ C6 : Installer un générateur d'eau chaude sanitaire au gaz ou électrique
Epreuve 2 Entretien technique	CPU 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C7 : Installer un chauffe-eau solaire individuel (CESI) ▪ C8 : Installer un chauffe-eau thermodynamique individuel (CETI)
Epreuve 3 Entretien final		

4.1.1. Description de l'épreuve n° 1

Mise en situation professionnelle et entretien technique	<p>Cette épreuve doit permettre au jury de vérifier les savoir-faire et les connaissances correspondants aux compétences 1, 2, 3, 4, 5 et 6.</p> <p>Cette mise en situation se déroule en présence du jury selon le protocole qui suit. A partir des consignes et des plans donnés, le candidat réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le façonnage et la pose de la tuyauterie nécessaires aux raccordements demandés ; - La pose d'un équipement de sanitaire ; - La pose d'un appareil de production d'eau chaude électrique ; - Le raccordement de ces différents éléments entre eux et au réseau. <p>Le candidat dispose de 12h00 maximum pour réaliser l'ensemble des travaux demandés. A l'issue de cette mise en situation, l'installation est mise en eau afin de permettre au jury de contrôler son étanchéité.</p> <p>Enfin, durant 20 minutes, le candidat échange avec le jury sur sa prestation. Cet entretien permet également au jury de vérifier les savoir-faire et les connaissances qui n'ont pas pu être observés lors de la mise en situation professionnelle.</p>	Durée : 12 heures et 20 minutes
---	--	---------------------------------------

4.1.2. Description de l'épreuve n° 2

Entretien technique	<p>Cette épreuve doit permettre au jury de vérifier les savoir-faire et les connaissances correspondants aux compétences 7 et 8.</p> <p>Cet entretien technique se déroule en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base d'une maquette d'un CESI ou d'un CETI, le candidat qui aura tiré au sort une de ces deux technologies, est interrogé par le jury sur le fonctionnement général et les techniques de raccordement de l'appareil. - La deuxième partie de l'entretien porte sur l'appareil qui n'a pas été tiré au sort. 	Durée : 30 minutes
----------------------------	---	-----------------------

4.1.3. Description de l'épreuve n° 3

Entretien finale	<p>L'entretien final est une épreuve orale permettant au jury de s'assurer que le candidat possède :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ; 	Durée : 10 minutes
-------------------------	---	-----------------------

- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Durée totale d'examen par candidat pour l'ensemble des CPU : 13 heures.

4.2. MODALITES D'ÉVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D'UN PARCOURS DISCONTINU OU D'UNE VALIDATION PARTIELLE

4.2.1. Modalités d'évaluation concernant le CPU 1

Modalité	Compétences évaluées
Epreuve 1 Mise en situation professionnelle et entretien technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 : Préparer, organiser et nettoyer un chantier ▪ C2 : Communiquer avec les personnes présentes sur le chantier ▪ C3 : Intervenir en sécurité sur un chantier ▪ C4 : Installer des réseaux de distribution et d'évacuation ▪ C5 : Installer un appareil sanitaire individuel ou collectif ▪ C6 : Installer un générateur d'eau chaude sanitaire au gaz ou électrique

4.2.1.1. Description de l'épreuve n° 1

Mise en situation professionnelle et entretien technique	<p>Cette épreuve doit permettre au jury de vérifier les savoir-faire et les connaissances correspondants aux compétences 1, 2, 3, 4, 5 et 6.</p> <p>Cette mise en situation se déroule en présence du jury selon le protocole qui suit. A partir des consignes et des plans donnés, le candidat réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le façonnage et la pose de la tuyauterie nécessaires aux raccordements demandés ; - La pose d'un équipement de sanitaire ; - La pose d'un appareil de production d'eau chaude électrique ; - Le raccordement de ces différents éléments entre eux et au réseau. <p>Le candidat dispose de 12h00 maximum pour réaliser l'ensemble des travaux demandés.</p> <p>A l'issue de cette mise en situation, l'installation est mise en eau afin de permettre au jury de contrôler son étanchéité.</p> <p>Enfin, durant 20 minutes, le candidat échange avec le jury sur sa prestation. Cet entretien permet également au jury de vérifier les savoir-faire et les connaissances qui n'ont pas pu être observés lors de la mise en situation professionnelle.</p>	Durée : 12 heures et 20 minutes
---	---	---------------------------------------

Durée totale d'examen par candidat pour le CPU 1 : 12 heures et 20 minutes.

4.2.2. Modalités d'évaluation concernant le CPU 2

Modalité	Compétences évaluées
Epreuve 1 Entretien technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 : Préparer, organiser et nettoyer un chantier ▪ C2 : Communiquer avec les personnes présentes sur le chantier ▪ C3 : Intervenir en sécurité sur un chantier ▪ C7 : Installer un chauffe-eau solaire individuel (CESI) ▪ C8 : Installer un chauffe-eau thermodynamique individuel (CETI)
Epreuve 2 Entretien final	

4.2.2.1. Description de l'épreuve n° 1

Entretien technique	<p>Cette épreuve doit permettre au jury de vérifier les savoir-faire et les connaissances correspondants aux compétences 7 et 8.</p> <p>Cet entretien technique se déroule en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base d'une maquette d'un CESI ou d'un CETI, le candidat qui aura tiré au sort une de ces deux technologies, est interrogé par le jury sur le fonctionnement général et les techniques de raccordement de l'appareil. - La deuxième partie de l'entretien porte sur l'appareil qui n'a pas été tiré au sort. 	Durée : 30 minutes
----------------------------	---	-----------------------

4.2.2.2. Description de l'épreuve n° 2

Entretien final	<p>L'entretien final est une épreuve orale permettant au jury de s'assurer que le candidat possède :</p> <ul style="list-style-type: none">- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.	Durée : 10 minutes
------------------------	--	-----------------------

Durée totale d'examen par candidat pour le CPU 2 : 40 minutes.

4.3. MODALITES D'ÉVALUATION DES CANDIDATS VAE

Après avoir obtenu sa recevabilité, le candidat transmet un livret 2 complété à l'autorité certificatrice. Les compétences du candidat sont évaluées au vu du livret 2 et d'une mise en situation professionnelle suivie d'un entretien avec le jury.

4.3.1. Description de l'épreuve 1

<p>Mise en situation professionnelle</p>	<p>Cette épreuve doit permettre au jury de vérifier les savoir-faire et les connaissances correspondants aux compétences 1, 2, 3, 4, 5 et 6.</p> <p>Cette mise en situation se déroule en présence du jury selon le protocole qui suit. A partir des consignes et des plans donnés, le candidat réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le façonnage et la pose de la tuyauterie nécessaires aux raccordements demandés ; - La pose d'un équipement de sanitaire ; - La pose d'un appareil de production d'eau chaude électrique ; - Le raccordement de ces différents éléments entre eux et au réseau. <p>Le candidat dispose de 12h00 maximum pour réaliser l'ensemble des travaux demandés.</p> <p>A l'issue de cette mise en situation, l'installation est mise en eau afin de permettre au jury de contrôler son étanchéité.</p>	<p>Durée : 12 heures</p>
---	--	------------------------------

4.3.1. Description de l'épreuve 2

<p>Entretien (livret 2)</p>	<p>Les compétences du candidat sont évaluées lors d'un entretien avec le jury sur la base du livret 2.</p>	<p>Durée : 45 minutes</p>
------------------------------------	--	-------------------------------

Durée totale d'examen par candidat pour l'ensemble des CPU : 12 heures et 45 minutes.

4.4. SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

CPU	COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	CRITÈRES D'ÉVALUATION	Voie Formation			Voie VAE		
			EP 1 MSP et ET	EP 2 Entretien technique	EP 3 Entretien final	EP 1 MSP	EP 2 Entretien technique (Livret 2)	EP 3 Entretien final
CPU 1 Installer et mettre en service des équipements sanitaires	Compétence 1 Préparer, organiser et nettoyer un chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Les données nécessaires à l'exécution du chantier sont connues (plans, matériels nécessaires, planning...). - Le matériel, les matériaux et l'outillage nécessaires sont identifiés, quantifiés et rassemblés. - Les EPI et les EPC nécessaires sont identifiés, quantifiés et rassemblés. - Le matériel et les matériaux sont stockés en sécurité sur le chantier. - Le chantier est organisé pour la réalisation des travaux (organisation de l'outillage...). - Le chantier est rendu propre. - Les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Compétence 2 Communiquer avec les personnes présentes sur le chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Les échanges avec les différents interlocuteurs sont réguliers et pertinents. - Le déroulement d'une intervention est expliqué de façon claire et adaptée. - Le fonctionnement d'une installation est expliqué de façon claire et adaptée. - Le vocabulaire technique utilisé est approprié. - Les problèmes sont identifiés et signalés. - La posture adoptée lors des échanges est professionnelle. - Le compte rendu d'intervention est effectué et complet. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Compétence 3 Intervenir en sécurité sur un chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité sur un chantier sont respectées. - Les gestes de prévention de la santé au travail sont mis en œuvre. - Les EPI adaptés sont portés systématiquement. - Les EPC sont adaptés et correctement installés. - Les situations à risque sont repérées. - Les personnes et les biens sont sécurisés en cas d'accident. - Le responsable, les équipiers et les secours sont alertés en cas d'accident. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	Voie Formation			Voie VAE		
			EP 1 MSP et ET	EP 2 Entretien technique	EP 3 Entretien final	EP 1 MSP	EP 2 Entretien technique (Livret 2)	EP 3 Entretien final
	Compétence 4 Installer des réseaux de distribution et d'évacuation	<ul style="list-style-type: none"> - L'implantation des tuyauteries est conforme aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes...). - Le cheminement des canalisations est cohérent et discret. - Le choix des matériaux répond aux consignes, au plan et aux normes des réseaux à installer. - Le choix des fixations est adapté aux différents types de canalisation et supports de pose. - Les techniques de façonnage et d'assemblage sont adaptées à la nature des matériaux. - Les contrôles de serrage et de raccordement sont effectués. - Les réseaux sont étanches. - L'origine de dysfonctionnement d'un réseau est identifiée. - La réparation du réseau est adaptée et efficace. - La dépose du réseau défectueux est réalisée dans le respect de l'existant. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Compétence 5 Installer un appareil sanitaire individuel ou collectif	<ul style="list-style-type: none"> - L'implantation des appareils sanitaires est conforme aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes...). - L'implantation est réalisée sans détérioration des appareils sanitaires et des parois. - Les appareils sanitaires sont équipés de leurs accessoires en respectant la notice technique du fabricant. - Le raccordement des appareils sanitaires en terme d'alimentation et d'évacuation est conforme aux normes et aux préconisations techniques (écoulement de la robinetterie et acoustique). - L'ordonnancement du chantier est respecté (ordre du planning et avancée du chantier). - Le rinçage ainsi que la mise en service des installations sont effectués. - Le fonctionnement des installations et des équipements installés est vérifié. - Les équipements sanitaires et les éléments de canalisation sont étanches. - L'origine de dysfonctionnement d'un appareil sanitaire est identifiée. - La réparation de l'appareil sanitaire est adaptée et efficace. - La dépose de l'appareil défectueux est réalisée dans le respect de l'existant. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	Voie Formation			Voie VAE		
			EP 1 MSP et ET	EP 2 Entretien technique	EP 3 Entretien final	EP 1 MSP	EP 2 Entretien technique (Livret 2)	EP 3 Entretien final
	Compétence 6 Installer un générateur d'eau chaude sanitaire au gaz ou électrique	<ul style="list-style-type: none"> - L'implantation du générateur ECS est conforme aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes...). - L'implantation est réalisée sans détérioration du générateur ECS et des parois. - Le générateur ECS est équipé en respectant la notice technique du fabricant. - Le générateur ECS est raccordé à la tuyauterie (arrivée et sortie d'eau). - Le générateur ECS au gaz est raccordé à l'alimentation gaz et au réseau de fumisterie. - Le générateur ECS est raccordé électriquement. - L'ordonnancement du chantier est respecté (ordre du planning et avancée du chantier). - Le rinçage ainsi que la mise en service du générateur ECS sont correctement effectués. - Le fonctionnement du générateur ECS est vérifié. - Le générateur ECS et les éléments de canalisation sont étanches. - L'origine de dysfonctionnement d'un générateur ECS est identifiée. - La réparation du générateur ECS est adaptée et efficace. - La dépose de l'appareil défectueux est réalisée dans le respect de l'existant. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CPU 2 Installer et mettre en service des équipements de production d'eau chaude utilisant des énergies renouvelables	Compétence 7 Installer un chauffe- eau solaire individuel (CESI)	<ul style="list-style-type: none"> - L'implantation du CESI est conforme aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes...). - L'implantation est réalisée sans détérioration du CESI et des parois. - Le CESI est équipé en respectant la notice technique du fabricant. - Le CESI est raccordé à la tuyauterie (arrivée et sortie d'eau). - Le CESI est raccordé électriquement ; - L'ordonnancement du chantier est respecté (ordre du planning et avancée du chantier). - Le rinçage ainsi que la mise en service du CESI sont effectués. - Le fonctionnement du CESI est vérifié. - Le CESI et les éléments de canalisation sont étanches. - Les réglages du CESI sont réalisés. - L'origine de dysfonctionnement d'un CESI est identifiée. - La réparation du CESI est adaptée et efficace. - La dépose de l'appareil défectueux est réalisée dans le respect de l'existant. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	Voie Formation			Voie VAE		
			EP 1 MSP et ET	EP 2 Entretien technique	EP 3 Entretien final	EP 1 MSP	EP 2 Entretien technique (Livret 2)	EP 3 Entretien final
	Compétence 8 Installer un chauffe- eau thermodynamique individuel (CETI)	<ul style="list-style-type: none"> - L'implantation du CETI est conforme aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes...). - L'implantation est réalisée sans détérioration du CETI et des parois. - Le CETI est équipé en respectant la notice technique du fabricant. - Le CETI est raccordé à la tuyauterie (arrivée et sortie d'eau). - Le CETI est raccordé électriquement, hors tension. - L'ordonnancement du chantier est respecté (ordre du planning et avancée du chantier). - Le rinçage ainsi que la mise en service du CETI sont effectués. - Le fonctionnement du CETI est vérifié. - Le CETI et les éléments de canalisation sont étanches. - Les réglages du CETI sont réalisés. - L'origine de dysfonctionnement d'un CETI est identifiée. - La réparation du CETI est adaptée et efficace. - La dépose de l'appareil défectueux est réalisée dans le respect de l'existant. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES

5.1. COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 2 professionnels exerçant le métier d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables et justifiant :

- a minima de 3 années d'expérience professionnelle dans l'emploi visé par la certification ;
- d'une certification équivalente à celle d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables ;
- de ne pas avoir quitté la profession depuis plus de 5 ans.

Les membres du jury sont désignés par l'autorité certificatrice. Ils sont souverains dans leurs décisions. Ils ne doivent être ni parents, ni alliés des candidats, ni avoir de lien hiérarchique ou avoir été tuteurs de stage.

5.2. CONDITIONS PARTICULIERES DE SURVEILLANCE ET DE CONFIDENTIALITE DES EPREUVES

L'autorité certificatrice informe les candidats qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser des documents et des systèmes électroniques externes (téléphone mobile, ordinateur, calculatrice...) autres que ceux fournis par l'organisateur lors de la session d'examen.

La présence du jury est obligatoire tout au long de la session d'examen.

5.3. PLATEAU TECHNIQUE

5.3.1.1. Locaux

Les centres d'examen ont l'obligation de fournir des locaux en conformité et répondant aux exigences du plateau technique. Ils doivent être en capacité d'accueillir simultanément le nombre de candidats inscrits à l'examen.

Désignation et description des locaux	Observations
<ul style="list-style-type: none"> - une cabine de travail par candidat. La cabine comprend 3 parois. Les dimensions au sol sont d'au moins 1,80m X 1,60m ; - une maquette de CESI ; - une maquette de CETI ; - un espace sanitaire. 	Ce plateau technique est dédié à la mise en situation professionnelle et à l'entretien technique avec maquette. Les locaux répondent aux normes ERP (sécurité et accessibilité).
Une salle de 15m ² minimum avec 4 chaises.	Cette salle est dédiée aux entretiens et à la délibération du jury. Elle garantit la confidentialité des échanges et répond aux normes ERP (sécurité et accessibilité).

5.3.1.2. Equipements

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
Postes de travail		<ul style="list-style-type: none"> - - 1 cabine de travail alimentée en eau et en électricité - - 1 établi
Machines et matériel	<ul style="list-style-type: none"> - 1 machine à sertir pour tube PER - 1 machine à piquage - 1 cintreuse d'établi 	
Outillage	<ul style="list-style-type: none"> - 2 perceuses à percussion - cintrettes à main ou pinces à cintrer de différents diamètres (1 pour 2 candidats) - postes oxyacétylénique (1 pour 2 candidats) - matrice à collet battu (1 pour 2 candidats) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 lampe à souder - 1 perceuse visseuse sans fil - 1 caisse à outils comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 jeu de tournevis plat et étoile x10 ▪ 1 clé mixte à molette 4.40.8 ▪ 1 clé mixte à molette 4.40.10 ▪ 1 clé mixte à molette 4.40.13 ▪ 1 clé à molette 6 pouces ▪ 1 clé à molette 8 pouces

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 mini coupe tube cuivre 16mm ▪ 1 pince multiprise ▪ 1 ébavureur crayon ▪ 1 mètre ruban ▪ 1 crayon de charpentier ▪ 1 cutter
Equipements de Protection		<ul style="list-style-type: none"> - 1 paire de lunettes transparentes - 1 paire de lunettes de soudure - 1 casque anti-bruit ou bouchons - 1 masque anti-poussière - 1 paire de chaussures de sécurité - 1 paire des gants de protection - 1 tenue professionnelle
Matière d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - tubes cuivre, acier galva, PER, PVC, multicouche de différents diamètres - cuivre recuit en couronne de différents diamètres - 1 caisse de raccords cuivre et laiton de différents diamètres - 1 caisse de raccords PVC de différents diamètres - métal d'apport pour soudo brasure - jeu de mèches à béton, à fer, à bois - pâte à joint - ruban téflon - poupée filasse - colle PVC - décapant - baguette à souder - ciment de sable, de plâtre... 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 lavabo ou 1 wc ou 1 bac à douche (en fonction du sujet) - 1 chauffe-eau électrique - crayon de chantier - allume gaz à cuvette ou cuillère - papier à poncer
Documentation		<ul style="list-style-type: none"> - plans

5.4. AMENAGEMENTS D'ÉPREUVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'aménagement d'épreuves (conditions particulières d'installation, de temps et d'assistance) est subordonné à la production d'un certificat médical qui précise la nature des aménagements que nécessite le handicap du candidat.

6. Conditions de délivrance de la certification

Le diplôme d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables est délivré aux candidats ayant validés les 2 CPU. Un CPU est acquis lorsque l'ensemble des compétences qui le compose est validé par le jury.

6.1. CONDITIONS DE VALIDATION DES CPU

Pour la voie de la formation, chaque CPU est validé si le candidat maîtrise lors de la mise en situation professionnelle et de l'entretien technique :

- Au minimum 2/3 des critères d'évaluation de chaque compétence ;
- Le seuil requis pour certains critères est à apprécier en référence aux normes DTU et avis techniques qui leur sont attachés ;
- Les critères d'évaluation en caractère gras sont éliminatoires.

Pour la voie de la VAE, chaque CPU est validé si le candidat maîtrise lors de la mise en situation professionnelle et de l'entretien du livret 2 :

- Au minimum 2/3 des critères d'évaluation de chaque compétence ;
- Le seuil requis pour certains critères est à apprécier en référence aux normes DTU et avis techniques qui leur sont attachés ;
- Les critères d'évaluation en caractère gras sont éliminatoires.

6.2. DELIVRANCE DU DIPLOME

Après validation des 2 CPU et au vu des résultats de l'entretien final, le jury attribue ou pas, le diplôme d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables.

Le candidat ayant échoué à un CPU garde le bénéfice des épreuves validées pour la session d'examen suivante. En cas de nouvel échec, le candidat repasse l'ensemble des CPU.

Dans le cas où seul l'entretien final n'est pas validé, le candidat repassera uniquement cette épreuve.

7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat de Compétences Essentielles (CCE)

C'est un certificat délivré par la Nouvelle-Calédonie qui valide la maîtrise des compétences essentielles qui constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à une intégration dans le monde professionnel. Elles sont également nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à une citoyenneté active.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E**Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F**Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J**Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N**Niveau de certification ou de formation**

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7	I	niveau Master
8		niveau Doctorat

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P**Plateau technique**

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q**Questionnaire à choix multiple (QCM)**

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R**Référentiel de certification (RC)**

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S**Savoir (voir connaissance)**

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V**Validation des acquis de l'expérience**

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Natasha **TIRARD**, DFPC, ingénieure en certification professionnelle

PROFESSIONNELS

EMPLOYEURS

- Denis **LAURENCY**, gérant d'Océanie Plomberie Solaire & Climatisation (OPSC)
- Miguel **FONSECA**, gérant d'Energie NC

SALARIES

- Laurent **FISCHER**, salarié chez Syrius Solar NC

EXPERTS CONSULTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- Damien **REZE**, AFPA, Ingénieur de formation (secteur équipements en génie climatique)